



Patrimoine civil

Classes de CM1, CM2 et 6ème



Parcours d'éducation artistique et culturelle

- Cultiver sa sensibilité et son plaisir à rencontrer des édifices.

Enseignement moral et civique

- Thème 1 : La sensibilité (soi et les autres) : Se sentir membre d'une collectivité.
- Thème 2 : Le droit et la règle (des principes pour vivre avec les autres) : Les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques.
- Thème 3 : Le jugement (penser par soi-même et avec les autres) : Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.
- Thème 4 : L'engagement : S'engager et assumer des responsabilités ; développer une conscience citoyenne.

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

- **Domaine 1** : S'initier aux règles de la discussion en groupe (écoute, respect du point de vue de l'autre, recherche d'un accord...) ; savoir expliquer en termes simples les valeurs fondatrices de la République française (Devise : *Liberté, Egalité, Fraternité*).
- **Domaine 3** : Identifier et comprendre les symboles de la République française ; comprendre le sens de l'engagement civique (maire, adjoints, conseillers municipaux) ; s'interroger sur les droits et les devoirs d'un citoyen français (respect des autres, des règles de la vie collective, la participation démocratique...) ; prendre des responsabilités, s'impliquer progressivement dans la vie collective à différents niveaux (délégué de classe, conseil municipal des jeunes, membre d'association...).
- **Domaine 4** : Identifier les éléments architecturaux et les matériaux caractéristiques d'une construction urbaine civile de l'époque moderne.
- **Domaine 5** : Mémoriser des repères historiques ; replacer des monuments dans leur contexte ; comprendre le fonctionnement et l'organisation d'une société démocratique (les élections municipales, le conseil municipal, l'état civil, approche de la notion de laïcité...).

Démarche

La connaissance des valeurs, des principes et des symboles de notre République et l'implication des habitants dans le bon fonctionnement de leur commune, garantissent la démocratie, le respect d'autrui et du bien commun, le sentiment d'appartenance à une collectivité et le désir de vivre ensemble. Ces valeurs sont appréhendées de façon concrète par l'étude du bâtiment de l'Hôtel de ville.

Avec un livret pédagogique !

Déroulement

A l'extérieur, les élèves découvrent l'histoire du bâtiment de l'hôtel de ville, observent et décrivent les façades et relèvent certains symboles de la République. A l'intérieur de l'édifice, ils s'interrogent sur le fonctionnement d'une commune française (découverte de la salle du conseil municipal, de la salle du mariage et du service de l'Etat civil).

Durée

1h30

Un peu d'histoire...

A la fin du XVII^e siècle, l'hôtel de ville est transféré de la place de l'Horloge dans les bâtiments de la trésorerie royale, édifiés au XIV^e siècle.

Entre 1700 et 1703, ces bâtiments sont transformés et modernisés par Jacques Cubizol, maître d'œuvre nîmois, à partir de plans de Charles Augustin d'Aviler, architecte de la province du Languedoc.

Dans la rue de la trésorerie, le bâtiment conserve des éléments architecturaux du Moyen-Âge et de la Renaissance (fenêtres en arc brisé ; fenêtres à meneaux encadrées par des colonnes cannelées à chapiteaux corinthiens) tandis que la façade principale est organisée selon les principes de l'architecture classique (régularité, symétrie).

Renseignements et inscriptions

Valorisation et diffusion des patrimoines

bettina.celie@ville-nimes.fr

